

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 856-2019

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 4 février 2019, le règlement no 856-2019 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de Lotbinière sur des sections des branches 2, 25 et 33 de la Rivière Bourret .

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 6 février 2019.



Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 6 février 2019.



Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe